

Conditions générales de vente

Hébergement touristique La Téranga Lodge



Identité légale La Téranga Lodge

Propriétaire – Exploitant : Myriam Grison
Statut : Entrepreneur individuel
SIREN : 532 641 057
Adresse : Boucotte-Diembéring, Sénégal
Téléphone : +33 6 66 13 53 20 (Whatsapp)
Email : laterangavoyagecasamance@gmail.com
Site internet : laterangalodge.fr

Désignation et situation des lieux :

« La Téranga », Villa tout confort avec son jardin paysagé tropical sur un hectare de terrain située à Boucotte-Diembéring en Casamance au Sénégal, à 400m d'une plage sauvage au bord de l'océan Atlantique, au cœur de la nature entre rizières et forêt, à 8km de l'aéroport de Cap Skirring.

3 chambres avec chacune une salle de douche, wc et dressing, un wc pour les invités, une cuisine équipée ouverte sur un grand espace de vie (salle à manger, salon et coin bureau), de grandes terrasses et un patio. Pour la location de la chambre donnant sur le patio, possibilité de partager une cuisine équipée avec les propriétaires.

Tarifs :

- Villa 3 chambres : 115€ la nuitée
- Villa 2 chambres : 80€ la nuitée
- 1 Chambre : 40€ la nuitée
- Article 1 – Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux sauf accord du propriétaire.

Article 1 – Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux sauf accord du propriétaire.

Article 2 – Formalités de réservation

Toute réservation est assortie du montant total du séjour avec un minimum de trois nuitées. La réservation est enregistrée et confirmée à partir de l'encaissement du paiement du séjour entier.

Le versement du règlement du séjour implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Merci de bien vouloir noter que sans le versement du séjour, la réservation n'est pas confirmée et que, en conséquence, nous nous réservons le droit de récupérer la villa.

Article 3 - Capacité

La réservation est conclue pour un nombre précis de personnes, si à l'arrivée, le nombre de personnes dépasse le nombre prévu lors de la réservation, « La Téranga » est en mesure de refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative de « La Téranga », de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 4 – Annulation du séjour par le client

Toute modification n'est possible qu'après l'accord de « La Téranga ». Nous vous informons qu'en cas d'annulation avant le début du séjour, la réservation sera dû pour l'ensemble du séjour.

En cas d'arrivée différée et/ou départ anticipé en cours de séjour : le règlement total de la prestation réservée est dû quel qu'en soit le motif.

Article 5 – Annulation du séjour par le propriétaire

Si avant le début du séjour « La Téranga » se voit dans l'obligation d'annuler la réservation, nous devons informer notre client.

Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes déjà versées.

Article 6 – Assurance annulation à charge du client

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

Article 7 – Rétractation du client

Une réservation fait en ligne, par téléphone et/ou par correspondance est un achat à distance.

Vous ne bénéficiez pas du délai de rétractation. Votre réservation est donc ferme et définitive. Nous vous faisons remarquer que le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats des prestations de services d'hébergement.

Article 8 – Heure d'arrivée

L'arrivée est prévue l'après-midi à partir de 15h et possible jusqu'à 18h30. En cas de demande particulière ou imprévue, il sera nécessaire de nous contacter par téléphone au 0666135320 (Whatsapp) pour nous signaler tout retard.

Article 9 – Heure de départ

L'heure de départ de la villa ou la chambre est fixée à 11h30 au plus tard.

Article 10 – Modalité de paiement

Les paiements s'effectuent via la plateforme sécurisée Stripe, acceptant les cartes bancaires Visa, Mastercard et American Express.

Le paiement du séjour est exigé en totalité au moment de la réservation, sauf accord spécifique avec La Téranga Lodge. Les données bancaires ne sont jamais conservées par La Téranga Lodge.

Article 11 – Taxe de séjour

Le client devra s'acquitter du paiement de la taxe de séjour qui est un impôt local et obligatoire d'un montant de 1000cfa/1,52€ indépendamment du règlement du séjour.

Article 12 – Règlement du solde de l'hébergement

En cas d'acompte de 50%, le solde du séjour s'effectuera au plus tard 7 jours avant l'arrivée du client. Les consommations, repas et prestations supplémentaires non mentionnés au présent contrat sont à régler la veille du départ.

Article 13 – Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sauf autorisation du propriétaire.

Article 14 – Art de vivre et utilisation des lieux

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des clients de « La Téranga », le respect d'un certain « art de vivre » est exigé de tous. Il est notamment demandé de ne pas fumer à l'intérieur.

Les parties privées ne sont pas laissées à la libre disposition des clients. Il est interdit de se restaurer dans les chambres. Le client s'engage à respecter les consignes de savoir-vivre qui lui seront indiquées et les présentes conditions générales de vente.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état exemptes de dommages à la fin du séjour et à déclarer systématiquement et à assumer financièrement toute dégradation dont il serait responsable.

Les frais de réparations y compris le temps des interventions nécessaires à la remise en état seront réglés, selon facturation distincte et sur la base des justificatifs des frais engagés. La cuisine étant laissée à libre disposition, les clients devront prendre soin des ustensiles et vaisselle et seront responsables en cas de casse.

L'attention des clients est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination, il s'engage à rendre la villa et les chambres dans l'état où il laura trouvé. Ne pas allumer de bougies à l'intérieur. Concernant les parties extérieures, ne pas utiliser le barbecue par temps de vent et ne pas allumer de feu à l'extérieur pouvant être à l'origine de feux de brousse. Une grande prudence est demandée aux fumeurs et ne pas jeter les mégots de cigarettes au sol.

Article 15 – Effets personnels du client

« La Téranga » décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels des clients. Un trousseau de clefs de la villa vous sera remis lors de votre arrivée et à rendre à la fin du séjour.

Article 16 – Réclamation

Toute réclamation relative à l'état des lieux, ou à toute autre réclamation, doit, si possible, être solutionnée à l'amiable.

Article 17 – Modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt la confirmation faite par le versement du règlement du séjour.

Article 18 – Fiche de Police pour les voyageurs

A l'arrivée, une fiche de Police (renseignements sur les voyageurs) sera remise aux clients qui devront nous rendre dûment rempli par tous les clients à leur départ.